

**COMMUNE DE BON-ENCONTRE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance Ordinaire du MERCREDI 29 AVRIL 2026 à 18 h**

**(Extrait du Registre)**

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 29 AVRIL à 18 h**, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Etaient présents :** Mme LAMY Laurence, M. MOINEAU Philippe, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. ROULET Pascal, Mme CHATOT Magali, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. SIMONITI William, Mme VILLA Pierrette, M. BRUGIDOU David, Mme TABANON Chantal, M. BONVALET Yoann, M. LAMARQUE Patrice, Mme PAILHORIE Anne, M. LAFFITTE Pierre-Julien, Mme KAPPEL-BOURY Laëtitia, M. BRIOU Geoffroy, Mme SIMONETTO Marie-Laure, M. DOUAILIN Laurent, M. RAYSSAC Pascal, Mme CALVO DESPEYROUX Marie-Christine, M. VIDAL Christophe, Mme FOUBERT Mélody, M. GIRAUDO Philippe.

**Excusés :**

Mme MARCOU Sylvie pouvoir à Mme KAPPEL-BOURY Laëtitia.  
M. SIMONET Matthieu pouvoir à M. SIMONITI William.  
Mme PROUZET Marine pouvoir à M. MOINEAU Philippe.  
Mme BERNABE Prisca pouvoir à Mme TABANON Chantal.  
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.

Monsieur LAFFITTE Pierre-Julien a été désigné secrétaire de séance.

**2026.50- OBJET : Modification du tableau des effectifs.**

**VOTE : 29 Pour.**

Mes Chers Collègues,

**I - Exposé des motifs :**

Madame le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, conformément aux dispositions légales énoncées ci-après, de modifier le tableau des emplois.

**1° - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

- Un poste d'Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

## **2° – CREATION DE 5 EMPLOIS NON PERMANENTS**

- Un poste d'adjoint administratif territorial (alinéa 332-23-1°)
- Un poste d'adjoint technique territorial (alinéa 332-23-1°)
- Un poste d'adjoint technique territorial (alinéa 332-23-2°)
- Un poste d'agent social territorial (alinéa 332-23-1°)
- Un poste d'adjoint d'animation territorial (alinéa 332-23-1°)

## **3° - TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame le Maire propose d'adopter le tableau des effectifs suivant joint en pièce annexe.  
 Madame le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.  
 Madame le Maire demande de bien vouloir en délibérer.

### **II – Considérants et références juridiques :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu la délibération 2025.55 du 8 Octobre 2025 portant sur la mise à jour du tableau des effectifs

Madame le Maire demande de bien vouloir adopter le tableau des effectifs présenté en annexe.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

<b>TABLEAU DES EFFECTIFS ACTUALISE AU 23/ 04/2026</b>								
<b>FILIERE / GRADE</b>	<b>Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures</b>		<b>Catégorie hiérarchique</b>			<b>Emploi budgétisé</b>	<b>Emploi pourvu</b>	<b>Emploi non pourvu</b>
	<b>TC</b>	<b>TNC</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>			
<i>Emplois fonctionnels</i>						1	1	0
DGS	35		X			1	1	0
<i>Filière administrative</i>						22	19	3
Attaché Principal	35		X			1	1	0
Attaché	35		X			1	1	0
Rédacteur Principal 1ère classe	35			X		2	2	0

FILIERE / GRADE	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Catégorie hiérarchique			Emploi budgétisé	Emploi pourvu	Emploi non pourvu
	TC	TNC	A	B	C			
Rédacteur Principal 2ème classe	35			X		2	1	1
Rédacteur	35			X		2	2	0
Adjoint administratif Principal 1ère classe	35				X	3	2	1
Adjoint administratif Principal 2ème classe	35				X	4	4	0
Adjoint administratif	35				X	6	5	1
<i>Adjoint administratif 332-23-1°</i>	35				X	1	1	0
<b><i>Filière technique</i></b>						51	41	10
Technicien Principal 1ère classe	35			X		2	2	0
Technicien Principal 2ème classe	35			X		1	0	1
Technicien	35			X		1	1	0
Agent de maîtrise Principal	35				X	2	2	0
Agent de maîtrise	35				X	1	0	1
Adjoint technique Principal 1ère classe	35				X	12	10	2
Adjoint technique Principal 2ème classe	35	28			X	11	7	4
Adjoint technique	35				X	19	17	2
<i>Adjoint technique 332-23-1°</i>	35				X	1	1	0
<i>Adjoint technique 332-23-2°</i>	35				X	1	1	0

FILIERE / GRADE	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Catégorie hiérarchique			Emploi budgétisé	Emploi pourvu	Emploi non pourvu
	TC	TNC	A	B	C			
<b>Filière médico-sociale</b>						<b>11</b>	<b>7</b>	<b>4</b>
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35		x			1	0	1
Educateur de jeunes enfants	35		X			1	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieur	35			X		1	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	35			X		2	0	2
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles - ATSEM	35				X	3	3	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles - ATSEM	35				X	3	2	1
<b>Filière sociale</b>						<b>6</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
Agent social principal 2ème classe	35				X	1	0	1
Agent social	35	17,5			X	4	3	1
Agent social 332-23-1°	35				X	1	1	0
<b>Filière animation</b>						<b>10</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
Animateur principal 1ère classe	35					1	1	0
Animateur	35			X		1	0	1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	35				X	2	2	0
Adjoint d'animation	35	56			X	5	2	3
Adjoint d'animation 332-23-1°					X	1	1	0
<b>Filière culturelle</b>						<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	35				X	1	1	0
Adjoint du patrimoine	35				X	2	1	1

FILIERE / GRADE	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Catégorie hiérarchique			Emploi budgétisé	Emploi pourvu	Emploi non pourvu
	TC	TNC	A	B	C			
Filière Police Municipale						5	3	2
Chef de service de police municipale	35			X		1	0	1
Brigadier-chef principal	35				X	3	3	0
Gardien-brigadier	35				X	1	0	1
<b>TOTAUX</b>						<b>109</b>	<b>83</b>	<b>26</b>

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

**DECIDE** de créer un emploi permanent :

- Un poste d'Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

**DECIDE** de créer 5 emplois non permanents :

- Un poste d'adjoint administratif territorial (alinéa 332-23-1°)
- Un poste d'adjoint technique territorial (alinéa 332-23-1°)
- Un poste d'adjoint technique territorial (alinéa 332-23-2°)
- Un poste d'agent social territorial (alinéa 332-23-1°)
- Un poste d'adjoint d'animation territorial (alinéa 332-23-1°)

**ADOpte** le tableau des effectifs présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.  
Affichage le 5 mai 2026

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,  
**Laurence LAMY**

Le secrétaire de séance,  
**Pierre-Julien LAFFITTE**



Accusé de réception en préfecture  
047-214700320-20260429-202550-DE  
Date de télétransmission : 05/05/2026  
Date de réception préfecture : 05/05/2026